



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 12 septembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/22 de la Municipalité, du 27 avril 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer à SI-REN S.A., aux conditions figurant dans le présent préavis et selon le contrat en annexe, un droit distinct et permanent de superficie grevant environ 5'834 m² de la parcelle n° 15'492 de la commune de Lausanne pour l'exploitation de l'éolienne Chalet Boverat du parc EolJorat Sud ;
2. d'autoriser la Municipalité à établir avec SI-REN S.A. un contrat de cautionnement solidaire en garantie des emprunts contractés par la société jusqu'à hauteur de CHF 90'000'000.- au maximum, pour une durée de 25 ans, pour la réalisation du parc EolJorat Sud et le développement de la puissance installée solaire photovoltaïque.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze septembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :